

Dossier de presse

Conférence de presse du 8 mai 2015

Le personnel des services publics est, depuis plusieurs années, mis à rude contribution sur plusieurs fronts. Lors de sa conférence du 8 mai, la FEDE, forte de 25 associations et 4650 membres, a souhaité exposer à la presse ses axes stratégiques d'action à court et moyen terme. L'inaction du Conseil d'Etat a mis le doigt sur l'urgence d'enjoindre aux autorités de s'engager plus activement pour le maintien du partenariat social. Le Conseil d'Etat semble profiter des divisions apparues au sein des syndicats fribourgeois. Il n'aborde plus sérieusement les thèmes de discussion. La FEDE veut absolument maintenir ce partenariat social qui a permis, ces dernières années, d'obtenir des résultats positifs pour le personnel du service public.

Mesures structurelles d'économie.

Les finances de l'Etat ont retrouvé leur équilibre. Pourtant, le personnel attend encore que le Conseil d'Etat veuille bien ouvrir la discussion sur les mesures structurelles d'économie. Jusqu'à quand le personnel va-t-il patienter? La FEDE juge que le Gouvernement ne peut plus atermoyer et qu'il doit urgemment s'asseoir à la table des négociations. Il doit octroyer le palier au 1^{er} janvier 2016. Les mesures d'économie déploieront leur effet bien au-delà de 2017 (économie d'environ 100 millions supplémentaire sur la masse salariale après 2016). L'annonce du bénéfice de la BNS en 2014 doit aussi être prise en considération, puisque le canton touchera 48 millions de dividendes en 2015.

Les mesures d'économie dans l'enseignement.

La préoccupation des enseignants reste de maintenir la qualité de l'enseignement et d'offrir les mêmes chances à tous les élèves. Certaines mesures d'économie, actuellement en discussion, peuvent avoir des conséquences négatives. La FEDE attend que le Conseil d'Etat fasse confiance au professionnalisme des enseignants et suive ses requêtes.

Indemnités de piquet.

Quinze francs d'indemnités pour rester atteignable et prêt à intervenir en tout temps, c'est une moquerie! Impossible de s'éloigner de son domicile, ni de savourer un bon verre de vin. Le personnel doit rester prêt à intervenir. Un collaborateur qui élève seul ses enfants doit aussi chercher et, le cas échéant, payer une personne pour s'en occuper en cas d'intervention.

Les revendications déposées par la FEDE en 2009 – jugez de notre patience – correspondent au standard d'indemnisation de ce genre de prestation (5 francs par heure). La FEDE demande au Conseil d'Etat de faire un geste en accordant 2 francs au lieu du 1,25 franc actuel. Certes, cela coûte plus qu'une soirée à la Scala de Milan, mais le Conseil d'Etat ne peut-il pas trouver ces 300'000 francs sur un budget de 3 milliards, alors même que

les mesures d'économie votées, en 2013, lui permettront d'économiser plusieurs dizaines de millions sur la masse salariale ces prochaines années?

Il faut également rappeler que cette revendication a été bloquée pendant près de 6 ans, consécutivement au non-respect, par le SSP, de l'accord relatif à la compensation du travail de nuit)

HFR.

La FEDE va continuer à s'impliquer fortement dans tous les dossiers du HFR. Elle s'engage à ne pas transiger sur le maintien du personnel du HFR dans la Lpers.

Dispositif contre le harcèlement.

La FEDE est en discussion depuis une dizaine d'années avec le Conseil d'Etat sur ce sujet. Elle souhaite la mise en place d'une commission paritaire ayant une véritable capacité d'action et pouvant être saisie par les employés du service public. Le Conseil d'Etat propose au contraire une commission au rôle purement consultatif. La FEDE juge que c'est un dispositif alibi et que le Conseil d'Etat n'a pas de réelle volonté d'attaquer cette problématique. Il temporise au détriment des intérêts des employés de la fonction publique.

La question des externalisations.

La FEDE juge que le canton fait un recours trop facile à l'externalisation. Elle ne s'oppose pas absolument à ce principe, mais elle veut que, dans chaque décision de sous-traitance, le Conseil d'Etat démontre que toutes les autres options ont été étudiées et qu'il s'agit bien d'une solution de dernier recours. Le Conseil d'Etat doit prouver qu'il a tout mis en œuvre pour les éviter, notamment dans la discussion avec les partenaires sociaux.

Dans le cas de la crèche du HFR, la FEDE a été informée et a émis des propositions pour que le cahier des charges respecte les conditions de salaire à appliquer au personnel. Aucune des propositions de la FEDE n'a été intégrée dans le cahier des charges de l'appel d'offres pour la reprise de la crèche.

Ces dernières années, la FEDE a fait beaucoup de concessions pour permettre au canton d'affronter la crise économique :

- Elle a accepté de ne pas combattre les mesures d'économies.
- Elle a toléré le principe de l'augmentation des cotisations de la Caisse de pension facturées aux assurés.
- Elle a accepté le report des discussions sur le dossier des indemnités.
- Elle a accepté de renégocier à la baisse la compensation en temps du travail de nuit.

Mais aujourd'hui, ça suffit!

La seule chose qu'elle a obtenue en retour est le report d'une année des mesures d'économies dans l'enseignement.

La FEDE pense que le partenariat social est depuis longtemps un grand atout du canton de Fribourg. C'est la raison pour laquelle elle adresse aujourd'hui une résolution au Conseil d'Etat pour qu'il fasse sa part de travail dans le respect de ce partenariat social.

La FEDE comprend qu'une partie des tensions découle des actions du SSP. Et, dans ce cadre, même si elle déplore le fait que le SSP sorte de la fédération, la FEDE pense que cette sortie pourra clarifier son rapport vis-à-vis de l'Etat.

Nos succès ces dix dernières années

- Une semaine de vacances en plus pour les collaborateurs du service public
- Revalorisation salariale des fonctions les plus importantes
- Amélioration du travail de nuit pour tous les employés de l'Etat
- Intégration de la prime de fidélité dans le salaire
- Maintien du statut Lpers du personnel du HFR
- Réécriture de la loi scolaire – sans notre action la loi scolaire ne passait pas. Nous avons demandé sa réécriture et elle a été adaptée en profondeur, ce qui a permis au personnel de la soutenir et donc de la faire passer.
- Le maintien de la retraite à 60 ans
- Des augmentations réelles de salaires de 2,2 %